

Séance du mercredi 6 novembre 2013

Le six novembre deux mille treize, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, Fabien LALANNE, Didier LACAMPAGNE, Didier ROUBY, Paul VIVIER.

Mmes Danielle DEHILOTTE, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO, Danièle ROBIN

Secrétaire de séance

Emmanuelle LOUVET

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 16 septembre 2013*
 2. *Communauté de Communes de Montesquieu : Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF*
 3. *Communauté de Communes de Montesquieu : Modification des statuts concernant l'entretien des digues*
 4. *Communauté de Communes de Montesquieu : Action coordonnée en matière de démolition*
 5. *Encaissement de la participation des familles dans le cadre des camps d'été 2013*
 6. *Signature d'une convention avec la SMART Compagnie*
 7. *IHTS 2013*
 8. *Rapport annuel (2012) sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.*
 9. *Elections municipales*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir l'encaissement de la participation des familles dans le cadre des camps d'été 2013 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 16 septembre 2013

Le compte rendu de la séance du 16 septembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Communauté de Communes de Montesquieu : Signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Le contrat enfance jeunesse signé par la Communauté de Communes de Montesquieu et les communes du territoire en 2006 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Mutualité sociale agricole prendra fin le 31 décembre 2013.

Ce partenariat permet aux communes et à la Communauté de Communes d'être soutenues financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En effet, la prestation de service (PSEJ) générée par le CEJ qui est versée par la CAF et la MSA aux signataires du contrat, cofinance toutes les actions éligibles.

Il est donc envisagé de poursuivre et de renouveler ce partenariat avec la CAF et la MSA à travers la signature d'un nouveau contrat enfance-jeunesse, pour une durée de quatre ans. Philippe DANNE rappelle qu'il conviendra d'en déterminer les modalités et le contenu considérant notamment la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui donne lieu à un nouveau mode de financement à travers un dispositif d'aide spécifique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de renouvellement du CEJ.
- une fois celles ci effectuées à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA.

III. Communauté de Communes de Montesquieu : Modification des statuts concernant l'entretien des digues.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de notre Communauté de Communes pour lui permettre d'intégrer la gestion des digues incluses dans le périmètre de la DIG « Déclaration d'intérêt Général » soit 22 kms de digues dont la localisation est précisée sur le plan annexé dans la présente délibération. Conformément aux dispositions législatives, cette modification statutaire doit être décidée « par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI ». Chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts proposés.

Jean Paul SOURROUILLE précise toutefois que ce transfert de compétence a été décidé par l'Etat et que cette compétence doit être reprise par la Communauté de Communes considérant l'intérêt public supérieur de la gestion des digues. A ce titre, une procédure de DIG a été engagée. Philippe DANNE regrette que ce transfert se fasse sans contrepartie financière de la part de l'état.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts tels que figurant en annexe.

IV. Communauté de Communes de Montesquieu : Action coordonnée en matière de démoustication.

Considérant les nuisances provoquées par la présence des moustiques sur le territoire de la Commune ;
 Considérant le risque entomologique et sanitaire lié à la présence de moustiques sur le département de la Gironde,

Considérant l'existence d'un dispositif départemental de démoustication fixé par arrêté préfectoral ;
 Considérant l'existence d'un organisme de droit public habilité à procéder à ces opérations à savoir l'Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique) ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une contre (Fabienne FABRIKEZIS), décide :

- D'approuver le principe d'intégrer le dispositif départemental de démoustication et de bénéficier des opérations de lutte contre les moustiques qui seront menées après étude préalable ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde, pétitionnaire de l'arrêté préfectoral annuel ;
- Précise que cette demande sera portée à la connaissance de Monsieur le Préfet de Région, en charge de ce pouvoir de police spécial, de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine, chargé de l'instruction de cet arrêté préfectoral et de Monsieur le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental pour la démoustication du littoral Atlantique, organisme de droit public habilité chargé de procéder à ces opérations.

V. Encaissement de la participation des familles dans le cadre des camps d'été 2013

Deux camps d'été ont été organisés cette année par le Point rencontre jeunes :

- Le premier, un camp « surf » du 09 au 16 juillet 2013 sur le bassin d'Arcachon, 7 enfants inscrits.
- Le deuxième, un camp « découverte » à ROUFFIAC du 20 au 31 juillet 2013, 7 enfants inscrits.

Emmanuelle LOUVET fait un point sur le déroulement des camps et fait état de la satisfaction des parents et des enfants participants.

- Pour le camp « surf », il est proposé de fixer la participation des familles à 130 € par adolescent.
- Pour le camp « découverte », il est proposé de fixer la participation des familles à 200 € par adolescent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la participation des familles par adolescent à 130 € pour le camp « surf », à 200 € pour le camp « découverte ».
- dit que la participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie « Accueil périscolaire et animation enfance et jeunesse ».

VI. Signature d'une convention avec la SMART COMPAGNIE

Considérant la mise en œuvre de la réforme du temps scolaire, la Commune d'Ayguemorte les Graves souhaite organiser, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), un atelier cirque afin de sensibiliser les enfants aux arts du cirque.

La présente convention définit les modalités d'organisation du présent atelier qui sera animé par la SMART COMPAGNIE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

VII. IHTS 2013

Monsieur le Maire rappelle les différentes dispositions déjà prises en ce qui concerne le régime indemnitaire du personnel communal.

Il propose à ses collègues une enveloppe de 10 000,00 € au titre de l'IHTS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 10 000,00€ le montant de l'enveloppe financière destinée au régime indemnitaire (IHTS) 2013, la répartition de cette somme étant établie par Monsieur le Maire.

VIII. Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement établis par la lyonnaise des eaux et le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de La Brède (SIAEPA). Il informe ses collègues que ces rapports sont à leur disposition en mairie depuis le 18 octobre 2013, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

IX. Elections municipales

Considérant les réformes en cours, Jean Paul SOURROUILLE souhaite qu'un point soit fait sur les modes de scrutin et l'élection des délégués communautaires.

Ainsi, depuis la loi du 17 mai 2013, dans les communes de moins de 1000 habitants (940 habitants pour Ayguemorte au dernier recensement) le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées. Seule

une déclaration de candidature préalable en préfecture est désormais obligatoire pour que le vote soit comptabilisé. Ainsi, un vote pour un candidat non déclaré sera nul.

En ce qui concerne l'élection des délégués communautaires, Jean Paul SOURROUILLE rappelle que la commune disposera de deux délégués communautaires considérant les délibérations concordantes de l'ensemble des communes pour qu'il y en ait deux. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau.

X. Questions diverses

- Jean Paul SOURROUILLE informe le Conseil Municipal que le permis d'aménager le « Parc des Graves » dans la zone des grands pins a été validé ce jour. Il est rappelé qu'il s'agit d'un dossier majeur pour le développement futur de la commune.
- Selon les informations dont nous disposons en termes de préinscription et autres simulations, le groupe scolaire compterait pour la rentrée 2014/2015 134 élèves. Le seuil à partir duquel l'inspection académique se pose la question de l'ouverture d'une sixième classe est fixé à 136. Dès lors, il est primordial que les élus anticipent avec la plus grande vigilance ce chiffre considérant les investissements que cela pourrait occasionner pour la commune.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui a été envoyé à Yves MAYEUX, Maire de Beautiran au sujet de l'aménagement de la zone de Calens ou un important projet de construction devrait voir le jour afin que les questions de sécurité et d'environnement soient traitées avec la plus grande attention.
- Le recensement 2014 aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.
- Le tuyau en PVC se trouvant dans la canalisation d'assainissement située Allée le clos des cerisiers au branchement de Monsieur MARKOWIAK et Madame SEGURA devrait être enlevé d'ici la fin de l'année.
- L'ensemble de nos contrats d'assurances (Risque statutaire, dommages aux biens et responsabilité civile) ont fait l'objet d'une mise en concurrence. Au terme de celle-ci, la commune a pu renégocier l'ensemble de ces contrats pour un gain annuel de près de 3000€.
- Emmanuelle LOUVET fait un point sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire organisé de 16h à 17h dans le cadre des TAP depuis la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires. Après une période d'adaptation et de réglage, le fonctionnement est aujourd'hui satisfaisant.
- Dans le cadre de la procédure d'enquête publique préalable à la DUP pour la création d'un nouvel accès au groupe scolaire, le commissaire enquêteur Monsieur Philippe MOREL a tenu une permanence en mairie le 28 novembre. A l'issue de cette permanence aucun avis négatif n'a été consigné dans le registre d'enquête publique.
- La société NEXITY a été relancée pour la réalisation des travaux espaces verts du lotissement « Les Jardins du Maraîchers » et aussi sur la question de l'éclairage public.
- Le repas des aînés 2014 aura lieu le dimanche 2 février 2014.
- Jean Paul SOURROUILLE informe le Conseil de la tenue de la réunion de réception des travaux relative au plan triennal de voirie. Certaines réserves ont été émises. Des travaux complémentaires seront donc menés.

- Monsieur le Maire fait état du passage du député Jean LASSALLE dans notre commune. Un courrier et un numéro de téléphone portable ont été laissés dans la boîte aux lettres de la mairie félicitant les élus pour les aménagements réalisés.
- Les derniers aménagements du projet de multiservice avant dépôt du permis d'aménager en mairie sont discutés avec l'ensemble des élus.
- Une entreprise de lutte contre les termites a été consultée à la suite de la démolition des anciens ateliers de Monsieur GARACH aujourd'hui propriété communale considérant les inquiétudes du voisinage sur le sort des termites présentes dans le bâtiment. L'entreprise a confirmé qu'il n'y avait aucune obligation pour la collectivité de déterminer ni de poser des pièges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.